



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE
DE

BELLEGARDE
DIRECTION GENERALE

Bellegarde, le 6 décembre 2022

ARRETE DU MAIRE

N° DIR/2022/009

**Déplacement du lieu du Conseil
municipal
du 7 décembre 2022**

Le maire de la commune de BELLEGARDE

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu l'article L.2121-7 du CGCT** portant sur le lieu de réunion du conseil municipal,
- **Considérant** la nécessité d'organiser la séance du conseil municipal,
- **Considérant** qu'il y a lieu de déplacer le lieu habituel de la séance du conseil municipal.

ARRETE

ARTICLE 1 :

La séance du conseil municipal du 7 décembre 2022 se déroulera exceptionnellement à la salle des Sources, plus spacieuse, ventilée, avec un accès aisé aux sanitaires et accessible aux handicapés.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la ville www.bellegarde.fr dès signature, ampliation sera adressée à :

- Madame la préfète du Gard

Juan MARTINEZ,
Maire de Bellegarde